



RELEVÉ DE DÉCISIONS SÉANCE DU CONSEIL MUNICIPAL DU 14 DÉCEMBRE 2015

Le Conseil municipal s'est réuni en séance publique, **le Lundi 14 Décembre 2015, à 20H**, en la Salle d'Honneur de l'Hôtel de Ville, lieu ordinaire de ses réunions publiques, en vue de délibérer sur les affaires figurant à l'ordre du jour de sa convocation portant la date du 8 décembre 2015.

Membres en exercice : 33

ÉTAIENT PRÉSENTS : M le MAIRE, Mme BALAY-MIZRAHI, Mme PARIS, Mme BOURGAULT-LEBRANCHU, Mme MIEL-GIRESSE, M JOUINEAU, Mme DESRAME, M HELLIO, M LAGREE, M SACHET, Mme GUILLEMOT (à partir de l'affaire n°2), Mme CASSANY, Mme MERDRIGNAC, Mme BONNEFOND, M BOBIGEAT, M BONENFANT, M PASINO, M DERU, M LE BORGNE, M BRUNET, Mme MASSART, M GAUBERT, M FORGET, M BERTIER, Mme MISSIR, Mme BRIEC-LAME, Mme LAISNE, Mme PAULANGE

ÉTAIENT EXCUSÉS : Mme GUILLEMOT (pouvoir à Mr le Maire pour l'affaire n°1), M PINEAU (pouvoir à M JOUINEAU), Mme DESPRES (pouvoir à M BONENFANT), Mme PATRY (pouvoir à Mme MASSART), Mme DAGUIER (pouvoir à M DERU), Mme RIO (pouvoir à Mme BONNEFOND).

*
* *

Monsieur le Maire déclare la séance ouverte et demande à Maxime Sachet de procéder à l'appel.

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal que la révision du secteur sauvegardé de Dinan, son extension de la partie du port ainsi que l'élaboration d'une AVAP (Aire de Valorisation de l'Architecture et du Patrimoine) sur les communes de Dinan, Lanvallay et Léhon seront à l'ordre du jour du Conseil Communautaire du 21 décembre 2015.

Le relevé de décisions du 25 novembre 2015 est adopté. Une correction y sera apportée concernant le vote de l'affaire n°16 (Non- participation au vote de Jean Gaubert).

L'ordre du jour est ensuite abordé.

Affaire n°1 – BATIMENTS COMMUNAUX – Espace d'accueil et de recueillement au cimetière – Permis de construire

Rapporteur : Yannick HELLIO

Le Conseil Municipal, décide, **à l'unanimité** :

1. d'adopter l'avant-projet définitif de l'espace d'accueil et de recueillement au cimetière, présenté par le cabinet *Onzième étage*, pour un coût estimatif de 226 606,55 € HT ;
2. d'autoriser M. le Maire à déposer le permis de construire correspondant.
3. de désigner les membres suivants du conseil municipal pour faire partie du comité chargé de la mise en œuvre du 1% artistique : Mme BALAY-MIZRAHI, Mme PARIS, Mme DESRAME, M PASINO, M BRUNET, Mme MISSIR et Mme LAISNE.

La discussion à laquelle prirent part M FORGET, Mme BALAY-MIZRAHI, M BERTIER, M GAUBERT, Mme MESCAM du Cabinet 11^{ème} étage, M HELLIO, M DERU, M CHOTARD et M LE MAIRE figurera en son entier au sein du procès-verbal de séance.

Affaire n°2 – COOPERATION INTERCOMMUNALE – Projet de schéma départemental de coopération intercommunale des Côtes d'Armor – Avis du Conseil Municipal

Rapporteur : M LE MAIRE

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré,

- **décide à l'unanimité de voter contre** le projet de schéma départemental de coopération intercommunale présenté par M le Préfet des Côtes d'Armor le 13 octobre 2015 ;
- **adopte, à l'unanimité**, la motion présentée par M le Maire :

Convaincu par la pertinence d'un rapprochement entre Dinan Communauté et les communautés de communes de Rance - Frémur et du Pays de Caulnes, le Conseil Municipal de Dinan affirme cependant, son souhait de constituer une communauté d'agglomération à l'échelle du bassin de vie du Pays de Dinan.

Le renforcement du territoire à cette échelle, indispensable si l'on veut peser au sein de l'espace régional, permettrait de bénéficier de perspectives de développement économique et touristique importantes et de favoriser les initiatives et la cohésion sociale.

La nouvelle entité sera forte si elle s'unie et s'appuie sur les atouts considérables que constituent la ville, la terre et la mer.

La Ville de Dinan est par conséquent favorable à une communauté d'agglomération à l'échelle du bassin de vie du Pays de Dinan qui reposerait sur un projet commun et une charte communautaire.

La Ville de Dinan affirme par ailleurs son attachement à ce que la future intercommunalité développe des partenariats forts avec les intercommunalités voisines, notamment la communauté de communes Côte d'Emeraude et la communauté d'agglomération de Saint-Malo afin de créer un pôle d'attractivité majeur en Bretagne Nord.

La discussion à laquelle prirent part M DERU, M BERTIER, M GAUBERT, Mme MISSIR, Mme BALAY, Mme LAISNE, M FORGET, M HELLIO et M LE MAIRE figurera en son entier au sein du procès-verbal de séance.

Affaire n°3 – FINANCES – Débat d'orientations budgétaires pour 2016

Rapporteur : Véronique BONNEFOND

Le Conseil Municipal prend acte des orientations budgétaires présentées au titre du budget primitif 2016.

La discussion à laquelle prirent part M BERTIER, M BRUNET, M DERU, M GAUBERT et M LE MAIRE figurera en son entier au sein du procès-verbal de séance.

Affaire n°4 – FINANCES – Révision des tarifs 2016 des services publics locaux

Rapporteur : Véronique BONNEFOND

Le Conseil Municipal **adopte** les tarifs des services publics locaux présentés pour l'année 2016 :

- **par 26 VOIX POUR** (M le MAIRE, Mme BALAY-MIZRAHI, Mme PARIS, Mme BOURGAULT-LEBRANCHU, Mme MIEL-GIRESSE, M JOUNEAU, Mme DESRAME, M HELLIO, M LAGREE, M SACHET, Mme GUILLEMOT, Mme CASSANY, Mme MERDRIGNAC, Mme BONNEFOND, M BOBIGEAT, M BONENFANT, M PASINO, M DERU, M LE BORGNE, M BRUNET, Mme MASSART, M PINEAU (pouvoir à M JOUNEAU), Mme DESPRES (pouvoir à M BONENFANT), Mme PATRY (pouvoir à Mme MASSART), Mme DAGUIER (pouvoir à M DERU), Mme RIO (pouvoir à Mme BONNEFOND))
- **et 7 ABSTENTIONS** (M GAUBERT, M FORGET, M BERTIER, Mme MISSIR, Mme BRIEC-LAME, Mme LAISNE, Mme PAULANGE).

La discussion à laquelle prirent part M GAUBERT, M DERU, Mme GUILLEMOT, M FORGET, M BERTIER, M LE BORGNE et M LE MAIRE figurera en son entier au sein du procès-verbal de séance.

Affaire n°5 – FINANCES -Budget principal – Décision modificative n° 2 – Budget annexe du port de plaisance et des transports urbains – Subventions à des associations

Rapporteur : Véronique BONNEFOND

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, **décide** :

- **par 26 VOIX POUR** (M le MAIRE, Mme BALAY-MIZRAHI, Mme PARIS, Mme BOURGAULT-LEBRANCHU, Mme MIEL-GIRESSE, M JOUNEAU, Mme DESRAME, M HELLIO, M LAGREE, M SACHET, Mme GUILLEMOT, Mme CASSANY, Mme MERDRIGNAC, Mme BONNEFOND, M BOBIGEAT, M BONENFANT, M PASINO, M DERU, M LE BORGNE, M BRUNET, Mme MASSART, M PINEAU (pouvoir à M JOUNEAU), Mme DESPRES (pouvoir à M BONENFANT), Mme PATRY (pouvoir à Mme MASSART), Mme DAGUIER (pouvoir à M DERU), Mme RIO (pouvoir à Mme BONNEFOND)) et **7 ABSTENTIONS** (M GAUBERT, M FORGET, M BERTIER, Mme MISSIR, Mme BRIEC-LAME, Mme LAISNE, Mme PAULANGE) :

- 1) d'adopter cette décision modificative.
- 2) d'allouer une subvention de 1 150 € à Théâtre en Rance.

et

- **par 25 VOIX POUR** (M le MAIRE, Mme BALAY-MIZRAHI, Mme PARIS, Mme BOURGAULT-LEBRANCHU, Mme MIEL-GIRESSE, M JOUNEAU, Mme DESRAME, M HELLIO, M LAGREE, M SACHET, Mme GUILLEMOT, Mme CASSANY, Mme MERDRIGNAC, Mme BONNEFOND, M BOBIGEAT, M BONENFANT, M DERU, M LE BORGNE, M BRUNET, Mme MASSART, M PINEAU (pouvoir à M JOUNEAU), Mme DESPRES (pouvoir à M BONENFANT), Mme PATRY (pouvoir à Mme MASSART), Mme DAGUIER (pouvoir à M DERU), Mme RIO (pouvoir à Mme BONNEFOND)) et **7 ABSTENTIONS** (M GAUBERT, M FORGET, M BERTIER, Mme MISSIR, Mme BRIEC-LAME, Mme LAISNE, Mme PAULANGE)

- d'allouer une subvention de 1 500 € à Pas/Sage.

Etant membre de l'association Pas/Sage, M PASINO ne participe pas au vote.

La séance est levée à 23h45.